COURS SEVIGNE
ABIDJAN
Maternelle - Elémentaire - Collège

Etablissement scolaire français
Homologué par le Ministère français de l'Education nationale

Comité de gestion: APE du Cours Sévigné
N° CC: 9004472C N° CNPS: 60934
Tél.: (+225) 27 21 35 74 75
Email: ape@cours-sevigne.ci

ÉTABLISSEMENT PARTENAIRE
aefe
Agence pour l'enseignement français à l'étranger

COURS SEVIGNE
REGLEMENT INTERIEUR
Classes maternelles et primaires

- **PREAMBULE : OBLIGATION SCOLAIRE**

Aucune atteinte ne doit être portée aux activités d'enseignement, au contenu des programmes et à l'obligation d'assiduité des élèves. Ceux-ci doivent suivre les enseignements correspondant à leur niveau de scolarité, tels qu'ils sont définis dans leur contenu et leurs horaires.

En aucun cas, un élève ne pourra refuser d'étudier certaines parties du programme, ni se dispenser de certains cours. En cas de manque d'assiduité ou de refus de suivre un enseignement, une mise en demeure sera adressée à la famille. Si cette mesure n'est pas suivie d'effet, des poursuites disciplinaires seront engagées.

Au moment de l'inscription d'un enfant, les parents devront prendre connaissance des instructions officielles et principes du Ministère de l'Education Nationale Française.
En particulier, le modèle éducatif français inclusif tel que mis en œuvre au sein du réseau AEFE implique la présence des parents lors des équipes éducatives et l'acceptation de leurs conclusions, dans l'intérêt de l'enfant.
La confirmation de l'inscription vaudra acceptation.

- **UNIFORME :**

Pour les classes maternelles (TPS, PS, MS et GS) : Robe ou chemisette et short à petits carreaux bleu ciel et blancs (tissu Vichy).

Du CP au CM2 :

Filles : tenue à grands carreaux **bleu marine** et blanc (Vichy)
Garçons : tenue kaki/beige (short+ T-shirt sans logo ou chemisette)

Tenue de gymnastique :
- short bleu à bandes blanches ou cycliste bleu marine/noir
- T-shirt Cours Sévigné
- chaussures de sport.

Si l'uniforme n'est pas règlementaire, l'élève ne sera pas admis en classe
Le T.shirt Sévigné pour l'EPS est obligatoire pour toutes les classes.

Comité de gestion: APE du Cours Sévigné
N° CC: 9004472C N° CNPS: 60934
Tél.: (+225) 27 21 35 74 75
Email: ape@cours-sevigne.ci

Dans le cadre des sorties/événements scolaires, les élèves représentent leur établissement, et à ce titre, le port du polo Sévigné est de rigueur. Tout manquement constaté ne permettra pas à l'élève de participer à la manifestation prévue.

Prévoir un nombre d'uniformes suffisant, les petits se salissent beaucoup.

- **HORAIRES DES COURS :** lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Entrée	7h30				
Sortie	12h30	11h30	12h30	11h30	11h30
Pause médiane					
Entrée		13h30		13h30	
Sortie		15h30		15h30	
Étude surveillée		16h30		16h30	

- **RETARDS** : (après 7 h 45 de la GS au CM2)
  (après 8 h de la maternelle TPS à MS)
  (après 13h45 les après-midis)

- **Passés ces horaires, le portail restera fermé et vos enfants n'auront plus accès aux classes afin de ne pas perturber les activités déjà en cours.**
- **Il sera alors inutile d'insister auprès du gardien, du secrétariat ou de la direction, d'avance merci.**

Tout enfant qui arrive après l'heure d'entrée en classe, doit se présenter au secrétariat avec la personne qui l'a déposé, pour expliquer les raisons de son retard et se faire délivrer un billet d'entrée en classe.
Les enseignants ne doivent accepter l'enfant en classe que s'il est muni de ce billet.

Trop de retards cumulés/réguliers nuisent à l'enfant, les parents seront alors rappelés à l'ordre.
Les soucis de circulation sont connus de tous et chacun doit en tenir compte.

- **SORTIE DES CLASSES**

Comité de gestion: APE du Cours Sévigné
N° CC: 9004472C N° CNPS: 60934
Tél.: (+225) 27 21 35 74 75
Email: ape@cours-sevigne.ci

Les parents sont tenus de reprendre leurs enfants à l'heure de la sortie des classes. En cas de retard, et pour des raisons de sécurité, les enfants seront regroupés et surveillés jusqu'à l'arrivée des parents. Ce service sera facturé à raison de 1 000 F cfa par tranche de 30 mn.
Les modalités de règlement pour ce dispositif vous seront précisées par circulaire dès la rentrée.

Les enfants des classes primaires peuvent être autorisés à quitter l'école et à rentrer seuls à la maison si les parents en font la demande (feuille d'autorisation de sortie à prendre auprès de l'institutrice).

Dans les classes maternelles, les personnes autres que les parents, autorisées à emmener les enfants doivent avoir une carte d'autorisation (à retirer au secrétariat).

- **HORAIRE D'OUVERTURE DES PORTAILS – SECURITE**

Les enseignants sont tenus d'assurer, à tour de rôle, une surveillance pendant 10 mn avant l'entrée en classe.

A la demande des parents, les portails sont ouverts **le matin à 7 h, l'après-midi à 13 h 15**

Afin d'assurer la sécurité des enfants qui se trouveraient dans l'école en dehors des heures de surveillance des enseignants :

- le Petit cours est ouvert et surveillé par un gardien de l'école :

Matin : de 7 h à 7 h 30
de 11 h 30 à 11 h 45 / de 12 h 30 à 12 h 45

Après-midi : de 13 h15 à 13 h 30
de 15 h 30 à 15 h 45
et jusqu'à 16 h 45 pour les enfants restant en études surveillées.

Avant et après ces horaires, la sécurité de l'enfant n'est pas assurée par l'école.

- **ABSENCES**

Toute absence doit être expliquée et justifiée par les parents, soit verbalement auprès de l'enseignant, soit par une note écrite dans le cahier de liaison.

Pour une absence de plus de trois jours, un certificat médical est exigé.

- **MALADIE**

- Un enfant malade ou fiévreux doit être gardé à la maison

Les enfants qui présentent des infections cutanées (boutons infectés, impétigo, conjonctivite, etc..) ne sont pas acceptés en classe. Dans les cas de maladies éruptives contagieuses, les délais d'éviction doivent être respectés. En particulier, dans les cas de varicelle, les enfants ne sont pas acceptés en classe tant que toutes les croûtes ne sont pas tombées.
Les parents sont tenus de fournir un certificat médical de non contagion.

Les parents doivent nous signaler les cas de rubéole afin que nous puissions en avertir les familles.

En général, toute maladie grave présentant un risque contagieux doit être signalée immédiatement à la Directrice et/ou à l'infirmière.

- **ACCIDENTS**

A l'inscription, une fiche médicale sera renseignée. Les renseignements demandés pourront être utiles en cas d'accident nécessitant une prise en charge médicale ou une évacuation.

- **DISPENSES SPORTIVES**

Les élèves qui ne peuvent suivre les cours d'E.P.S. doivent présenter un certificat médical.

- **CALENDRIER SCOLAIRE/OBLIGATION D'ASSIDUITÉ**

Les dates officielles et impératives de rentrée et sortie des classes ainsi que celles des petites vacances sont validées par M. le Conseiller de Coopération et d'Action Culturelle, conformément aux instructions en vigueur.

L'école est obligatoire, dès la maternelle (PS). Les enfants sont donc tenus d'être présents à l'école pendant toute l'année scolaire pour que leur scolarité soit validée. Si votre enfant a été absent plus de trois demi-journées non justifiées dans le mois, vous serez convoqué par la direction.

Tout départ anticipé, tout retard au retour des vacances scolaires, doit faire l'objet d'une justification écrite et motivée qui sera examinée par la direction, après consultation de l'enseignant.

- DIVERS

Il n'y a plus de distribution d'eau à l'école : les élèves apportent leur gourde d'eau et leur collation pour la récréation.

- Accès autorisé et libre pour la Maternelle par l'entrée des maternelles AVEC BADGE
- Accès uniquement sur rendez-vous écrit (cahier de liaison) du CP au CM2 pour rencontrer l'enseignant.

- Les nouveaux badges Maternelles-Cycle1 uniquement seront distribués dans les classes dès la rentrée :
  * badge d'accès à la cour pour les maternelles (cordon tour de cou)

En l'absence du badge, un pass visiteur sera exceptionnellement remis contre une pièce d'identité.

- **TRES IMPORTANT :**

Sont interdits : - les bonbons, chewing-gums, sucettes, les boissons en canette ou bouteille en Verre, les chips et les pâtisseries industrielles pour les collations
- les boissons gazeuses (sodas)
- les bijoux (l'école décline toute responsabilité en cas de perte)
- les jouets, jeux, etc.
- les parapluies : prévoir un imperméable
- les tongs, les sabots/crocs, les chaussures à talons ou fantaisie ne tenant pas aux pieds
- les chaussures de sport à CRAMPONS
- les téléphones portables **(y compris pour les nounous, les chauffeurs et les AESH)**
- les tablettes, tout matériel électronique, console de jeux, etc.
- tout objet « hors contexte scolaire »
- tout objet précieux ou potentiellement dangereux.

Il est demandé aux parents de ne pas remettre aux enfants des enveloppes contenant de **l'argent liquide ou un chèque** pour le **Secrétariat**.

L'argent (chèques ou espèces) ne doit pas transiter par les mains des enfants. Tout paiement doit impérativement être effectué par vos soins au Secrétariat.

L'école ne saurait être tenue responsable de la disparition d'argent ou de chèque confiés à des enfants.

Les enfants ne doivent apporter de l'argent à l'école que dans des cas très précis (sorties scolaires, photo de classe, etc.…).
Dans ces cas uniquement, une note est mise dans le cahier de liaison et l'argent est collecté par l'enseignant.

- **COMPORTEMENT DES ELEVES**

Il est demandé aux élèves un comportement correct dans la classe, dans la cour et aux abords de l'école, ainsi qu'une **attitude polie et respectueuse** envers tout le personnel de service, les enseignants et leurs camarades.

En cas de non respect du règlement, diverses sanctions peuvent être appliquées :

- **Avertissement sur le cahier de correspondance**
- **Convocation des parents**
- **Renvoi/exclusion temporaire**
- **Renvoi/exclusion définitif/ve**

Pour certains cas, spécifiquement les renvois temporaires de 3 jours, un engagement / contrat de travail et/ou conduite sera signé par toutes les parties concernées : élève, parents, enseignant et direction.
Le non respect ou la contestation par la famille des sanctions prises par la direction impliquera la non réinscription de l'enfant.

- **CLASSES MATERNELLES**

IMPERATIF : marquer le **NOM et le Prénom de l'enfant en entier** sur le devant de la robe ou de la chemisette de façon très lisible et cela **dès le jour de la rentrée**, pour faciliter la tâche des enseignantes.
Celles-ci sont autorisées à refuser l'accès en classe, le jour de la rentrée, si le nom de l'enfant n'est pas marqué.

Prévoir, pour apporter le goûter, un petit sac à dos en pagne.
Marquer aussi le **NOM et le Prénom de l'enfant sur le sac** pour faciliter le travail de l'enseignante.

COURS SEVIGNE
ABIDJAN
Maternelle - Elémentaire - Collège

Etablissement scolaire français
Homologué par le Ministère français de l'Education nationale

ÉTABLISSEMENT PARTENAIRE
aefe
Agence pour l'enseignement français à l'étranger

Comité de gestion: APE du Cours Sévigné
N° CC: 9004472C N° CNPS: 60934
Tél.: (+225) 27 21 35 74 75
Email: ape@cours-sevigne.ci

Il est important que tous les enfants aient un goûter chaque jour, pour la récréation du matin.

Apporter du rechange à la rentrée (une ou deux petites culottes et tenues de rechange) marquées au nom de l'enfant et pliées dans un sac en plastique transparent.

Apporter pour la classe, à la rentrée et chaque trimestre :

- 2 boîtes de kleenex
- 2 rouleaux de papier essuie-tout.

- **HORAIRES et RETARDS :**

- Les horaires de classe sont impératifs et doivent être respectés

Après 8 h et 13 h 45, le portail sera définitivement fermé pour la demi-journée, ceci afin de ne pas déranger la vie de la classe et de ne pas perturber les activités pédagogiques déjà en cours.

13/06/2023
La Direction

Date et signature : des parents : de l'élève :